



REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG)

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au
Diplôme de Licence Professionnelle

Option : Gestion

Filière : Comptabilité, Audit et
contrôle de gestion (CACG)

T H E M E

**ANALYSE DE L'ORGANISATION COMPTABLE DE LA
SOCIETE «YELIAN & FILS SARL»**

Présenté par :

GBESSOU M. Rosemonde & QUENUM H. D. N. Fortier

Sous la direction de :

Maître de stage :

M. MATHEY M.Majé
Chef Département Administratif
et Financier

&

Directeur de mémoire :

Dr. TOGODO AZON Aimé
Enseignant chercheur à la
FASEG

Session de septembre 2015

**LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
N'ENTEND DONNER NI APPROBATION NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS LES MEMOIRES. CES OPINIONS
DOIVENT ÊTRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS
AUTEURS.**

DEDICACE

Je dédie ce mémoire :

A

- mes parents : mon feu père **Epiphane GBESSOU** et à ma mère **Hélène TEHOU**, trouvez en ce travail le témoignage de ma profonde reconnaissance ;

M. Rosemonde **GBESSOU**

DEDICACE

Je dédie ce mémoire :

A

mon très cher papa **Bertin L. QUENUM** et à ma chère maman **Antoinette KPINSIN**, pour vos inlassables efforts afin d'assurer un avenir meilleur à vos enfants. Que Dieu voie en soit gré. Que ce chef d'œuvre soit le témoignage de vos nobles efforts ;

D. N. Fortier **QUENUM H.**

Remerciements

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui nous ont aidés dans la réalisation de ce travail :

- Le Professeur **IGUE Charlemagne**, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (**FASEG**) de l'Université Abomey- Calavi et tout le corps professoral pour l'enseignement de qualité dont ils nous ont gratifiés ;
- Le Docteur **TOGODO AZON Aimé**, enseignant chercheur à la FASEG, qui a accepté de suivre ce travail en dépit de ses multiples obligations académiques et professionnelles ;
- Les honorables membres du Jury qui ont accepté d'apprécier ce travail en y imprimant leur prestigieuse touche ;
- Le Pr. **HOUNKOU Emmanuel**, Chef Département Gestion, de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Abomey- Calavi ;
- Le Directeur de la société « **YELIAN & FILS** » Sarl, **M. GUEZO Modeste** et à Notre Maître de stage **M. MATHEY M. Majé**, Chef Département Administratif et financier ;
- Monsieur **AGOSSA Hyacinthe**, pour ses Remarques et conseils ;
- Les amis de filière pour les moments passés ensemble.

SIGLES ET ABREVIATIONS

DEA	: Diplôme d'Etude Approfondie
ENEAM	: Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
IFU	: Identification Fiscale Unique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PAC	: Port Autonome de Cotonou
RCCM	: Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
SARL	: Société A Responsabilité Limitée
SYSCOA	: Système Comptable Ouest Africain
SYSCOHADA	: Système Comptable pour l'Organisation et l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE.....	3
Section 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	4
Section 2 : DE LA PROBLEMATIQUE AUX HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	12
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	16
Section 1 : REVUE DE LITTERATURE.....	17
Section 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	37
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DE RESULTATS ET SUGGESTIONS	43
SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	44
SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET QUELQUES SUGGESTIONS	49
CONCLUSION.....	51
BIBLIOGRAPHIE.....	53

Introduction

Le souci de réussite et de perfection, quoiqu'aléatoire et imparfaite, sous-tend toute action entreprise dans un domaine bien spécifique.

Ainsi, la réussite ou la perfection résulte d'une bonne organisation ou d'une structure viable, essence même de son fonctionnement.

Aussi, une organisation efficace dans une entreprise est-elle nécessaire non seulement à l'accomplissement de la fonction comptable mais encore pour améliorer la performance dans le cadre de ses activités. Une étude détaillée des principes et des méthodes d'organisation d'une entreprise, en tant qu'entité économique, serait en dehors d'une étude consacrée à l'organisation comptable. Donc, le survol de principes généraux détermine la structure de l'entreprise et son organisation, intéresse l'analyse de l'organisation comptable pour dégager son incidence. L'organisation dans une entreprise implique à notre avis une structure comprenant d'une part la détermination des actions pour l'accomplissement des objectifs fixés, leur groupement en poste de travail suivant une séquence logique et l'attribution de ces postes de travail à des personnes responsables, d'autre part le groupement des postes en unité de travail et enfin la détermination du pouvoir de chaque responsable, les relations d'autorité de communication pouvant permettre à chacun des responsables de concourir avec le maximum d'efficacité à la réalisation des objectifs que s'est assignée l'entreprise.

De cette explication se dégage les notions respectives d'attribution, d'hiérarchisation et de contrôle interne. Dans la même optique, nous remarquons qu'une entreprise réalise à divers échelons des fonctions différentes.

L'entreprise est comparable à un être vivant possédant un ensemble d'organes qui sont des agents d'une série de fonctions précises.

Pour sa bonne gestion, l'entreprise doit déployer ses différentes fonctions. C'est ainsi que nous trouverons les fonctions financière, commerciale, technique, administrative, des relations sociales et comptables.

C'est dans l'objectif d'apporter notre modeste contribution à la gestion de la fonction comptable de l'entreprise que nous avons choisi ce thème : « **Analyse**

de l'organisation comptable d'une société prestation de service : cas de YELIAN & FILS Sarl ».

Notre travail comprend fondamentalement trois chapitres. Le premier chapitre aborde le cadre institutionnel et le déroulement du stage en deux sections ; Le deuxième traite du cadre théorique et méthodologique de l'étude et comprend deux sections. Le troisième et dernier chapitre quant à lui développe la présentation, l'analyse des résultats de l'étude et quelques suggestions.

CHAPITRE 1 :
CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT
DU STAGE

Ce chapitre présente le cadre institutionnel de cette étude (section 1) ; les problèmes soulevés par cette étude, les objectifs et les hypothèses (section 2).

Section 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Ici nous aborderons successivement la dénomination, l'historique, l'objet social et la situation géographique de la société «YELIAN & FILS Sarl» ; de même son organisation administrative et le déroulement de notre stage.

Paragraphe 1 : Présentation et fonctionnement de «YELIAN & FILS Sarl»

A- Dénomination et historique de la société «YELIAN & FILS Sarl» et objet social

1- Dénomination

La société qui nous a servi de champ de recherche est une entreprise béninoise de prestation de service à responsabilité limitée (Sarl) dénommée «YELIAN & FILS Sarl» dont le capital est entièrement détenu par un investisseur privé béninois.

2- Historique de la société «YELIAN & FILS Sarl»

La société «YELIAN & FILS Sarl» a démarré ses activités dans les années 2008 sous la dénomination «Etablissement YELIAN & FILS». Elle est formalisée le 27 janvier 2011 et devient une société à responsabilité limitée.

3- Objet social

Elle est inscrite au registre de commerce sous le numéro RCCM COTONOU N° RCCM RB/COT/11 B 8455 et identifiée au numéro d'Identification Fiscale Unique (IFU) 320 120 023 4516.

Elle a pour objet social le transit, l'enlèvement et l'organisation du transport des marchandises et autres objets au Port de Cotonou et à l'Aéroport International Bernardin Gantin de Cotonou.

B- Ressources humaines, financières et matérielles

1- Ressources humaines

Ayant commencé ses activités avec un effectif de douze (12) agents, toutes catégories confondues, la société «YELIAN & FILS Sarl » dispose actuellement de sept (07) agents permanents et dix-huit (18) occasionnels et stagiaires professionnels. Le centre se trouve aujourd'hui avec un effectif total de vingt-cinq (25) personnes à charge rémunérée.

2- Ressources financières

Les moyens financiers de la société «YELIAN & FILS Sarl» sont limités et se composent essentiellement :

- du capital social ;
- des fonds de roulement ;
- des réserves et reports à nouveau ;
- du revenu de l'activité principale ;
- des emprunts contractés auprès des institutions financières

Ces ressources proviennent des revenus des différentes activités connexes et des revenus auxiliaires.

3- Ressources matérielles

Au regard de la nature des activités menées par la société «YELIAN & FILS Sarl»; les ressources matérielles sont indispensables car elles occupent une part

importante dans le patrimoine de l'entreprise. Elles sont constituées des matériels roulants, matériels et mobiliers de bureau et autres matériels utilisés dans le cadre de l'exécution de l'objet social de l'entreprise.

C- Environnement

1- Macro environnement

Nous étudierons successivement l'environnement juridique et économique

a) Environnement juridique

La société «YELIAN & FILS Sarl» exerce ses activités conformément à la réglementation en vigueur et régissant son secteur d'activité.

b) Environnement politico-économique

La gestion de la société «YELIAN & FILS Sarl» est fortement soumise aux contraintes politiques et à la législation relative aux structures privées. Pour cette raison ; elle a un rythme très lent qui empêche son adaptation aux nouvelles données du marché. Ceci demeure une menace permanente pour elle ; face à ses concurrents qui s'adaptent automatiquement aux changements opérés sur le marché.

2- Micro environnement

Il est constitué de tous les intervenants sur le micro environnement : clients, fournisseurs, concurrents, autres intervenants et de l'Etat.

3- Organisation

Comme indiqué dans les lignes précédentes, les activités de «YELIAN & FILS Sarl» se résument au transit et à l'enlèvement. Ceci veut dire que l'organisation

de cette entité est conçue de manière à mettre à la disposition de la clientèle un service de transit.

La direction de «YELIAN & FILS Sarl» comprend deux départements : le département d'exploitation et le département administratif et financier.

a) Le département d'exploitation

Il s'occupe de la recherche de la clientèle pour le transit et l'enlèvement au Port Autonome de Cotonou et à l'Aéroport International Bernardin Gantin de Cotonou. Ce département est composé de trois équipes semi-autonomes qui s'occupent de l'exploitation effective dans l'entreprise.

Chaque équipe comporte environ cinq membres spécialisés en transit afin de mieux servir les clients. Chacune des équipes est dirigée par un chef d'équipe choisi parmi les transitaires membres.

L'autonomie relative de l'équipe lui permet d'accomplir les activités et de rendre compte en fin au chef département d'exploitation et à la comptabilité. Ce qui suppose que l'équipe peut toutefois facturer les clients occasionnels.

A l'accomplissement des services, une fiche de livraison est remise au client. Elle porte le numéro d'ordre, le nom du client servi au cours de la journée, les services vendus au comptant, les services vendus à crédit, les recouvrements faits, les numéros de bordereau de livraison, les montants des opérations, le nom du chargé et la date.

b) Le département administratif et financier

Comme l'indique l'intitulé, ce département gère les travaux des bureaux et comprend l'administration et le service comptabilité.

Le service administratif s'occupe de la gestion des ressources humaines, précisément le personnel, les relations publiques, le secrétariat, et la sécurité.

Le service comptabilité s'occupe de la mobilisation et de la collecte des recettes, de la fiscalité, contrôle (cost control) et du recouvrement.

Cette organisation de «YELIAN & FILS Sarl» est résumée de manière structurelle et schématique dans l'organigramme présenté en annexe n°2. L'organigramme est un schéma représentant l'organisation d'une entreprise ou d'un service. De façon classique on représente verticalement le découpage hiérarchique et horizontalement le découpage des activités. Son objet est de préciser par une vue d'ensemble la manière dont sont déployées et articulées les diverses ressources de l'entreprise. L'organigramme ne représente qu'un aspect de l'articulation des responsabilités alors que l'organisation se conçoit aussi en termes de processus et de procédures fonctionnant à l'échelon opérationnel.

D- L'organisation fonctionnelle de la comptabilité

Cette organisation comprend deux parties qui sont :

- L'organisation externe ; qui s'intéresse à la structure organique de l'entreprise ;
- L'organisation interne, celle-ci s'intéresse à la structure du service comptable

1- organisation comptable externe

Elle est la mise en place dans le cadre de la structure organisationnelle de l'entreprise, du circuit de transmission des informations sur les faits économiques et juridiques qui ont lieu dans d'autres services de l'entreprise aux fins de leur enregistrement dans leurs services comptables. Une telle organisation doit assurer la coordination entre, d'une part, les services

comptables et, d'autre part, les trois principaux services de l'entreprise, en l'occurrence le service commercial, le service administratif et le service technique.

2- Organisation comptable interne

Cette organisation s'attache à la structure interne du service comptable qui peut comporter à son sein : la comptabilité générale, la comptabilité des fournisseurs, la comptabilité des clients, la comptabilité des magasins, la comptabilité analytique, la facturation, la caisse, la trésorerie.

La liste n'est pas exhaustive car l'organisation comptable interne dépend de la nature et de la taille de l'entreprise. L'organisation interne de la comptabilité est matérialisée par le système comptable.

3- Relation avec le service commercial

Le service commercial est chargé des achats, des ventes, des expéditions, des publicités, des promotions ; en plus ce service a pour tâche de chercher des renseignements sur l'environnement dans lequel l'entreprise se trouve, plus précisément la position de l'entreprise sur le marché face à ses concurrents en aval et en amont.

Toutes les entrées et sorties des marchandises sont vérifiées et appuyées par des pièces justificatives que doit fournir l'agent affecté à ce poste à la comptabilité. Le comptable, après vérification de toutes ces pièces mentionne ensuite les indices des comptes à débiter et ceux à créditer.

4- Relation avec le service exploitation

L'organisation comptable se traduit par la mise en place des moyens nécessaires permettant à la comptabilité de saisir les informations quantitatives relatives :

- aux recettes réalisées dans le cadre des activités de transit et d'enlèvement des marchandises ;
- aux frais engendrés par les activités de transit et d'enlèvement des marchandises à savoir les formalités au cordon douanier et les autres formalités nécessaires ;
- à la rémunération des équipes : en effet, les équipes sont rémunérées à la fois sur une base fixe et une base variable afin de les inciter à bien travailler.

5- Relation avec le service administratif

La comptabilité est organisée de façon à permettre la saisie des charges administratives et des opérations financières. Tous ces rapports constituent le réseau de la circulation des informations comptables dans l'entreprise quand on considère l'organisation comptable externe.

Paragraphe 2 : Etat des lieux et perspectives du cadre de stage

Notre stage s'est déroulé dans l'entreprise «YELIAN & FILS Sarl».

A-Déroulement du stage

En collaboration avec le service de la comptabilité, la Direction a jugé bon de nous envoyer dans ce service compte tenu de notre domaine de formation.

Durant notre stage, une série de tâches techniques nous ont été soumises et au nombre desquelles nous pouvons citer :

- La tenue, la mise à jour et l'analyse des comptes clients, des comptes fournisseurs et des comptes personnels ;
- La préparation et l'inventaire physiques des stocks et des immobilisations ;
- La définition et l'élaboration des méthodes de détermination des coûts
- L'élaboration des statistiques et des rapports d'activités ;

- Le suivi et la relance des clients débiteurs.

B- Inventaire des forces et faiblesses

Ici, nous allons présenter les forces et faiblesses caractérisant la société «YELIAN & FILS Sarl».

1- Forces

Nous avons pu relever quelques forces en ce qui concerne le système actuel de gestion de la société «YELIAN & FILS Sarl», au nombre desquelles on peut citer :

- la structure légère, facile à diriger ;
- la présence de trois (03) équipes de transitaires sur le terrain ;
- la délégation du pouvoir par le directeur aux chefs d'équipe ;
- la faible dimension permettant une communication flexible ;
- la connaissance du directeur dans le domaine du transit et de l'enlèvement.

2- Faiblesses

Quant aux faiblesses, elles se résument comme suit :

- l'absence d'une comptabilité fiable ;
- l'absence d'un dispositif efficace de suivi des créances clients ;
- les contraintes de coûts liées à la fonction administrative ;
- l'organisation interne des activités ;
- le retard dans la transmission des pièces comptables ;
- la multiplicité de la caisse.

Section 2 : DE LA PROBLEMATIQUE AUX HYPOTHESES DE L'ETUDE

Ici, nous dégagerons les problèmes soulevés par cette étude, les objectifs et les hypothèses.

Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude

A- Problématique

La globalisation et le libéralisme économique ont favorisé la création de plusieurs entreprises. L'entreprise étant une unité économique autonome combinant des moyens matériels, financiers et humains organisés et hiérarchisés pour produire des biens et/ou services pour un marché dans le but de générer un profit.

Sur un tel marché, devenu unique à la faveur de la mondialisation de l'économie, la compétition n'épargne désormais aucune unité de création de richesses. La concurrence nationale et internationale est devenue de plus en plus insupportable et les entreprises sont plus que jamais invitées à un assainissement de leur système de gestion.

Dès lors, la performance de ces entreprises s'impose pour la pérennisation de leurs activités. Cette performance suppose la mise en place d'un système d'information fiable nécessaire pour une bonne gestion de l'entreprise.

Le système d'information varie selon la nature de l'information. Malgré l'existence de plusieurs systèmes d'informations, il faut remarquer que celui financier est nécessaire et est basé sur la traçabilité des différentes opérations réalisées par l'entreprise.

La comptabilité doit être absolument fiable non seulement pour informer correctement le chef d'entreprise, mais aussi parce qu'elle est toute sa force probante et sa valeur juridique vis-à-vis des tiers avec qui l'entreprise est en relation.

Elle est soumise à des obligations légales strictes et elle doit être organisée de façon à faciliter le travail d'enregistrement, de traitement, de conservation et d'établissement des états financiers. Il en résulte l'obligation de tenir certains livres et d'appuyer les écritures comptables sur des pièces justificatives et de prévoir une organisation et des procédures permettant de respecter les règles sur le plan organisationnel.

A ce titre, la comptabilité sert de base à certains acteurs et aux autres départements de l'entreprise à savoir le contrôle interne, l'audit interne et externe, au personnel, les tiers en relations d'affaires avec l'entreprise etc.

Notre séjour dans la société «YELIAN & FILS Sarl», nous a permis de relever certains dysfonctionnements et insuffisances d'ordre structurel, organisationnel. La majorité de ces dysfonctionnements sur le plan organisationnel est cependant liée à la multiplicité des caisses, l'insuffisance liées à l'authenticité de certaines pièces justificatives et même parfois l'absence de ces dernières. Aussi, est-il constaté des défaillances dans le respect des procédures comptables.

De toute évidence, ce n'est pas toujours aisé de concevoir et de mettre en place un système comptable performant dans une organisation. Aussi faudrait-il que l'organisation adopte et obéisse aux normes et principes.

Au regard de ces problèmes se dégagent les interrogations suivantes :

Comment la fonction comptable de « Yelian et Fils Sarl » est-elle organisée ?

De cette question centrale découlent les questions spécifiques ci-dessous :

Les procédures comptables de « YELIAN & Fils Sarl » sont-elles respectées dans l'accomplissement de sa mission ?

Le système d'information comptable de la société « YELIAN & FILS Sarl » est-il fiable ?

C'est à ces préoccupations que nous tenterons de répondre par les résultats de nos recherches, à travers le thème : « **Analyse de l'organisation comptable de la société YELIAN & FILS Sarl** ».

B- Choix et intérêt du sujet

1- Choix du sujet

Le choix de notre sujet de recherche n'est pas le fait du hasard. Il a été motivé par le souci de savoir comment la comptabilité doit être tenue en s'adaptant aux réalités de son environnement. Notre choix est orienté vers les entreprises du secteur tertiaire particulièrement les entreprises de prestations de services, car celles-ci se sont avérées être plus exposées à plusieurs difficultés d'ordre comptable.

2- Intérêt du sujet

Cette étude trouve son intérêt dans le fait qu'elle nous aidera à mieux maîtriser la mise en place d'une tenue efficace de la comptabilité au sein de l'entreprise. En plus, ce travail constitue pour nous une entrée dans le monde des chercheurs ; un monde de créativité.

Du point de vue scientifique, notre étude se voudra une base d'informations éventuelles aux chercheurs qui se pencheront sur la mise en place d'une comptabilité efficace dans les entreprises du secteur de service.

Du point de vue social, ce travail pourra également servir aux entreprises privées qui, en tant qu'organisation, ne tiennent une comptabilité qu'à titre de formalité légale, statutaire ou fiscale mais ne s'en servent nullement dans la prise des décisions importantes, qui pourront éventuellement être profitables aux consommateurs de leurs produits ou services.

Paragraphe 2 : objectifs et hypothèses de l'étude

A- Objectifs de l'étude

1- Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'organisation comptable de la société «YELIAN & FILS Sarl».

2- Objectif spécifique

De façon spécifique, il s'agit :

- De vérifier le respect des procédures comptables dans la société «YELIAN & FILS Sarl» ;
- d'examiner la fiabilité du système d'information comptable de la société «YELIAN & FILS Sarl».

B- Hypothèses

L'hypothèse se définit comme une proposition de réponses aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de recherche. Les hypothèses que nous avons retenues sont les suivantes :

H1- Le non-respect des procédures comptables est dû à l'absence de manuel de procédure dans la société «YELIAN & FILS Sarl» ;

H2- La non fiabilité du système d'information de la société «YELIAN & FILS Sarl».

CHAPITRE 2 :
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE
DE L'ETUDE

Dans ce chapitre nous aborderons en section 1 la revue de littérature et en section 2 la méthodologie de l'étude.

Section 1 : REVUE DE LITTERATURE

Les différentes recherches en sciences de gestion ont montré que pour être performante dans un secteur, l'entreprise doit mettre en place un système de contrôle de ses activités.

Nous allons d'abord définir dans cette section, les concepts clés (paragraphe 1) avant d'aborder les approches de l'organisation comptable (paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Clarification conceptuelle

A- L'entreprise

Dans le sens général, l'entreprise est l'action d'entreprendre ; ce qui est entrepris. Ce qu'on s'est chargé de faire à forfait. Unité économique de production. (LAROUSSE, Edition 2013).

Selon Christophe K. TCHIDI (2003), une entreprise est définie comme étant une structure économique et sociale comprenant une ou plusieurs personnes et travaillant de manière organisée pour fournir des biens ou services à des clients dans un environnement concurrentiel ou non concurrentiel.

Il faut noter que toutes les entreprises ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Elles sont classifiées selon plusieurs critères.

1- Classification selon l'appartenance des moyens de production

Selon ce critère on distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises mixtes ou semi publiques.

Les entreprises privées sont celles dont le capital est détenu par les particuliers. Elles peuvent être individuelles ou sociétaires selon que leurs capitaux proviennent d'un individu ou de plusieurs personnes associées.

Les entreprises publiques sont celles appartenant en totalité à l'Etat et les semi publiques ou mixtes sont celles dont les capitaux proviennent simultanément de l'Etat et des privés.

2- Classification selon l'objectif

Selon ce critère, il existe deux catégories d'entreprises : les entreprises à but lucratif qui visent le lucre et les entreprises sans but lucratif qui relèvent de l'économie sociale.

3- Classification selon la nature d'activités

Selon ce critère on dissocie les entreprises financières de non financières. Les entreprises financières sont celles qui financent l'activité économique en collectant des fonds auprès des agents économiques à surplus financier et en octroyant des prêts à d'autres agents économiques ayant besoin desdits fonds. Par contre, les entreprises non financières sont celles dont l'activité ne consiste pas au financement d'autres entreprises. Celles-ci comprennent :

- les entreprises industrielles qui transforment des matières premières en produits finis ;
- les entreprises commerciales qui revendent des marchandises en l'état dans lequel elles ont été achetées ;
- les entreprises de services qui mettent en vente leur savoir-faire, donc celles qui prestent à autrui des services marchands. Il importe de rappeler en passant que c'est cette catégorie d'entreprise qui nous intéresse dans le traitement de notre sujet de recherche.

4- Classification selon la taille

D'après leur dimension on distingue les grandes entreprises, les moyennes et les petites entreprises. La taille d'une entreprise est déterminée à partir de l'effectif de son personnel, de son chiffre d'affaire et parfois même de sa valeur ajoutée.

B- la comptabilité

La comptabilité est une mémoire destinée à nourrir une histoire, celle d'une organisation. Aussi, l'article 17¹ l'AU de l'OHADA la définit comme une technique d'enregistrement chronologique de l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine d'une entreprise. Elle est aussi perçue comme étant un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, de classer, d'enregistrer des données de base et de présenter des états financiers reflétant une image. La comptabilité étant un concept complexe comme nous le constatons, il importe d'étudier aussi sa typologie.

1- Types de comptabilité

On distingue : la comptabilité publique, la comptabilité privée et la comptabilité nationale.

a) La comptabilité publique détermine les recettes et dépenses de l'État et des autres collectivités publiques

La comptabilité privée est celle que tiennent tous les autres acteurs économiques. Elle est imposée par certains critères fiscaux, économiques et sociaux.

¹ Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises adopté 22 février 2000 et paru au JO OHADAN°10 du 22 novembre 2000.

b) La comptabilité privée peut prendre deux formes : la comptabilité générale ou comptabilité financière et comptabilité analytique ou comptabilité de gestion

- La comptabilité générale, ou comptabilité financière, s'appuie essentiellement sur la technique de la comptabilité en partie double. Elle est là pour recenser les biens que possède l'entreprise qu'on appelle les actifs et les dettes qu'elle a : le passif.

Outil d'information obligatoire pour les entreprises au-delà d'une certaine taille ou d'un certain volume d'affaires, elle peut être fortement réglementée et contrôlée selon les législations nationales. Son objectif essentiel est d'informer les dirigeants et les tiers (propriétaires, prêteurs, fisc, etc.) sur la situation économique de l'entité. Elle sert de base au calcul du résultat et à celui des impôts directs ou indirects. C'est la comptabilité la plus répandue.

La comptabilité, dans ce cas, a un rôle multiple à savoir :

- un moyen de preuve entre les commerçants ;
- un moyen d'information des associés, salariés et tiers ;
- un moyen de calcul de l'assiette de différents impôts ;
- un moyen d'obtention des informations homogènes sur le plan national.

D'où, la nécessité d'être réglementé par la référence d'un plan comptable général.

De cette définition nous pouvons retenir que la comptabilité est une technique qui consiste à constater et enregistrer les activités d'une entité économique dans le but de présenter, à une date déterminée, l'état du patrimoine et du résultat de cette entité.

- La comptabilité analytique ou comptabilité de gestion

La comptabilité analytique, ou comptabilité de gestion, est une comptabilité qui cherche à déterminer le coût de revient des produits et des services que vend une entreprise.

Dans le cas d'une entreprise qui achète des produits les revend sans les avoir modifiés, le coût de revient est simple à calculer : c'est essentiellement le prix d'achat des produits. Mais si l'entreprise les modifie, le coût de revient est bien plus complexe : il intègre des salaires, des dépenses d'électricité, de petits outillages, de produits "consommables", etc. Si l'entreprise ne fait qu'un type de meubles, il lui suffit de diviser toutes ses dépenses par le nombre de meubles fabriqués pour connaître son coût de revient. Mais si elle fabrique plusieurs types de meubles, la comptabilité générale ne peut pas lui donner le coût de revient par type de meuble. Elle trouvera l'information dans sa comptabilité analytique, qui lui donnera aussi d'autres informations de gestion : coût de revient d'un centre de coût, marge réalisée par produit, par atelier, etc.

Elle n'est pas obligatoire mais en pratique indispensable pour les grandes entreprises dont le processus de production est complexe.

c) La comptabilité nationale agrège, au niveau d'un pays, les comptabilités publiques et les comptabilités privées pour donner l'image de la situation économique du pays

2- Les méthodes de la comptabilité financière

Il existe deux méthodes de comptabilisation : la comptabilité simple et la comptabilité en partie double. Précisons que dans toutes les deux méthodes, on passe des écritures datées, chiffrées, allouées à un compte, explicitées par un libellé et correspondant à un document répertorié qui doit toujours en retour pouvoir justifier une écriture comptable telle que : une facture, un relevé de compte bancaire, une feuille d'impôt à payer, etc.

Une écriture comptable ainsi justifiée peut alors être opposable à des tiers comme l'Etat, actionnaires, organismes sociaux, justice, etc.

On subdivise généralement les opérations en catégories correspondant à des comptes numérotés et libellés que détermine le plan comptable. On distingue les « comptes de bilan » et les « comptes de résultat ».

Les comptes de bilan correspondent à ce que l'entité possède et ce qu'elle doit.

Les comptes de résultat correspondent à l'activité de l'entité pour produire les richesses inscrites au bilan. On distingue les produits et les charges engagées pour atteindre ces produits.

- La comptabilité simple

Elle est basée sur la distinction des recettes et des dépenses et la détermination d'un solde entre le total des dépenses et le total des recettes telles qu'elles apparaissent dans le journal de banque et le journal de caisse.

Chaque événement économique est reporté sur un cahier à deux colonnes :

- la première colonne pour décrire l'évènement,
- la deuxième pour mettre son montant, en plus ou en moins selon qu'il s'agit d'un encaissement ou d'une dépense pour celui qui tient la comptabilité.

Ce type de comptabilité dit « de caisse » ne permet pas de faire apparaître les variations de stock et, plus généralement, du patrimoine, de sorte qu'elle peut laisser penser que tout va bien. Elle ne convient donc que pour gérer un stock dont la valeur est stable ou relativement faible, c'est-à-dire pour des particuliers ou les toutes petites entreprises dont les événements économiques sont très simples.

Néanmoins, la comptabilité de caisse peut être perfectionnée par l'usage du plan comptable, permettant de déterminer des sous-totaux et des soldes par catégorie. Le solde général peut alors être subdivisé entre le solde des comptes de bilan et celui des comptes de résultats.

- La comptabilité en partie double

La partie double est une technique qui fonctionne sur la correspondance entre des ressources et leur emploi, entre une origine et une destination. Elle est basée sur un postulat bien connu des scientifiques : rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. En terme économique, cela se traduit par deux règles :

- toute valeur qui circule dans une entreprise ne fait que se déplacer ;
- l'enrichissement d'une entreprise résulte de sa capacité à prélever cette richesse sur des tiers.

C'est donc une technique basée sur un enregistrement réciproque et simultané de deux évènements : un débit et un crédit. Conventionnellement, le débit représente un enrichissement financier ou un accroissement du patrimoine, le crédit, un appauvrissement.

C-Procédures comptables et financières

Description précise et écrite des étapes et tâches que les équipes impliquées dans le traitement des opérations comptables et financières doivent réaliser pour que la politique comptable soit mise en œuvre de manière efficace et optimisée. Elles garantissent la fiabilité des comptes et des états financiers en définissant divers niveaux et étapes de contrôles des opérations comptables et financières.

D-Système comptable

Le système comptable peut être défini comme un ensemble organisé des documents nécessaires à l'enregistrement des opérations comptables.

Le système comptable détermine les méthodes et les procédés de travail qui permettent à l'entreprise de répondre efficacement aux deux livres comptables de base à savoir le journal et le grand livre.

Le système comptable trace le chemin que doit respecter le comptable dans l'enregistrement d'un fait comptable. Pour cela, il faut :

- déterminer les opérations réalisées par l'entreprise ;
- analyser et recenser les documents qui matérialisent les opérations à savoir les bons, les factures, les avis de débit et de crédit etc.
- déterminer la voie précise de circulation de ces documents au sein de l'entreprise.

Toutes les opérations de l'entreprise sont représentées par des documents ou pièces comptables qui sont classés et enregistrés correctement dans les comptes correspondants.

Chaque entreprise utilise le système comptable qu'elle considère comme étant le plus approprié. Du côté juridique, la loi oblige chaque entreprise à tenir une comptabilité, cette dernière sert de base pour calculer les impôts que l'entreprise doit verser à l'Etat. De même elle constitue un moyen de preuve en cas de conflit « malentendu » avec les fournisseurs ou clients.

Paragraphe 2 : Approche théorique sur l'organisation comptable

Ce paragraphe est consacré à la précision de la façon dont une comptabilité est organisée dans une entreprise.

A- L'organisation comptable

1- Base de l'organisation comptable

« L'organisation comptable est une notion qui se rattache à la mise en place d'un système comptable dans une entreprise ; en d'autres termes, c'est la façon dont est organisée la comptabilité d'une entreprise ».

Cette organisation mise en place dans l'entreprise doit répondre aux exigences de la régularité et de la sécurité pour assurer l'authenticité des écritures de façon à ce que la comptabilité puisse servir à la fois d'instrument de mesure des droits et obligations des partenaires de l'entreprise, d'instrument de preuve, d'instrument d'information et de gestion.

Les exigences de la régularité et de sécurité, pour assurer l'authenticité des écritures, dépendent des normes comptables qui diffèrent selon les grandes écoles de normalisation.

a) Les écoles de normalisation

- Ecole anglo-saxonne

Dans cette école, la normalisation est de type ascendant ; c'est-à-dire, l'initiative de la mise en commun des normes vient des privés. Pour cette école, l'organisation de la comptabilité est tournée vers les besoins de l'entreprise. Les normes internationales (IAS/IFRS) qui sont d'application dans beaucoup d'entreprises multinationales, sont plus influencées par cette école.

- Ecole soviéto-communiste

La normalisation, dans cette école, est de type descendant où l'initiative de mise en commun des normes d'application commune vient du pouvoir public.

L'organisation de la comptabilité est plus tournée vers les besoins de l'Etat ; c'est-à-dire, la comptabilité sert d'instrument de la planification économique.

- Ecole franco-germanique.

Cette école prône la normalisation de type hybride. L'initiative de mise en commun vient simultanément des privés et du pouvoir public. C'est de cette école de normalisation que sont issus les systèmes comptables de l'Union Européenne, le système comptable africain de référence.

b) La normalisation comptable en République du Bénin

« La normalisation permet l'élaboration d'un système comptable et de faire des comparaisons des informations au sein même de l'entreprise entre différentes périodes, au niveau de la présentation identique de l'information comptable et aussi entre deux ou plusieurs entreprises évoluant dans une même branche d'activité ». La normalisation comptable en République du Bénin est basée sur les directives de l'UEMOA et sur L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, et est matérialisée par le Plan Comptable Général SYSCOA, SYSCOHADA ou OHADA.

L'objectif du plan comptable général OHADA dans l'espace UEMOA est de double volets, à savoir :

- être un moyen et outil efficace au service de la gestion et de contrôle des entreprises ainsi qu'un facteur d'accélération du développement économique du pays en général ;
- présenter aux utilisateurs une terminologie selon les définitions, une classification selon les critères définis, une méthode d'engagement des mouvements, des règles pour la détermination des valeurs à engager et des modèles de situations comptables.

Il vise aussi :

- la prise en considération de la comptabilité des flux qui mettent en évidence les liens existant entre gestion et patrimoine ;
- la facilitation des recherches et du contrôle de la matière imposable par le Ministère des Finances du fait de la normalisation des comptes des agents économiques et du mode de détermination du résultat ;

Les points essentiels qui touchent toute normalisation comptable sont les suivants :

- les principes généraux ;
- les règles et méthodes d'évaluation et de réévaluation ;
- la présentation des états financiers ;
- le calcul des coûts et prix de revient.

Ces éléments constituent le système comptable sans lequel on ne peut pas parler de l'organisation comptable sur le plan fonctionnel.

En effet, sur le plan fonctionnel, l'organisation comptable s'intéresse à la structure organique du service comptable, au groupement des postes de travail et des activités dans une hiérarchie organisationnelle.

Sur le plan matériel, l'organisation comptable passe par le service comptable qui doit d'une part, être pourvu de tous les rouages nécessaires à son bon fonctionnement, et d'autre part, disposer et combiner les éléments avec le plus d'harmonie possible de manière à en obtenir le meilleur résultat.

2- Importance de l'organisation comptable

« La comptabilité n'est pas seulement un ensemble formellement parfait, mais elle est effectivement le reflet de toutes les caractéristiques patrimoniales de l'entreprise ». Cet ensemble organisationnel est constitué, en amont de la comptabilité, par un système de captation et de traitement des flux d'information

et, en aval, par un système de contrôle des procédures et des enregistrements comptables.

L'organisation comptable d'une entreprise et la régularité de la tenue de sa comptabilité s'inscrivent dans l'organisation administrative d'ensemble de cette entreprise, quant à la collecte des faits comptables à enregistrer, quant aux circuits d'information, quant à la vérification des faits à enregistrer, quant aux vérifications des faits d'exactitude et de vraisemblance, quant aux supports matériels mis en œuvre.

« C'est dire qu'une comptabilité régulière ne peut être construite que dans le bon ordre organisationnel ».

Une comptabilité régulière s'inscrit dès lors dans un ensemble de mesures à prendre quant au système de traitement de l'information. Ces mesures visent à assurer la réalité et le caractère des faits à saisir, ainsi que le respect de délais corrects de saisie et les mesures de contrôle interne à intégrer.

Une comptabilité ne peut, en effet, donner des informations fiables que si toutes les informations sont correctement traduites dans la comptabilité. Ceci suppose, outre le respect des principes et des règles comptables, des contrôles internes suffisants.

« La comptabilité est en cours de mutation et se rapproche des normes internationales dites IRFS qui privilégient une approche financière conforme aux pratiques comptables anglo-saxonnes ».

L'objectif de ces nouvelles normes qui affectent peu à peu la normalisation comptable Béninoise est de faciliter une représentation des opérations de l'entreprise plus proche de la réalité économique. Et, pour maintenir dans le temps la continuité de l'accès à l'information représentative de la réalité économique, toute entreprise établit une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptable. C'est pourquoi, il est bon de décrire cette organisation sur le plan matériel et sur le plan fonctionnel.

3- L'organisation matérielle de la comptabilité

Pour l'entreprise, l'organisation matérielle se concrétise par :

- L'adoption d'un plan comptable de l'entreprise établi par référence à celui du plan comptable général ;
- Le choix des supports de la comptabilité, c'est-à-dire les documents, les livres et d'une manière générale tout ce qui permet, dans les conditions de conservation prescrites, d'enregistrer des données de base et de prendre connaissance des informations : c'est le cas des ordinateurs, imprimantes, machines à calculer, machines à compter, fournitures de bureau ;
- Le choix des procédures de traitement c'est-à-dire le choix des méthodes et moyens qui seront utilisés par l'entreprise pour que les opérations nécessaires à la tenue de la comptabilité et à l'obtention des états financiers prévus ou requis soient effectuées dans les meilleures conditions d'efficacité et au moindre coût sans pour autant faire obstacle au respect par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires.

a) Adoption du plan comptable de l'entreprise

« Le plan comptable de l'entreprise est un document qui rassemble, dans un ordre logique, la nomenclature des comptes à utiliser, définit leur contenu et précise les règles particulières de leur fonctionnement figurant dans le plan comptable Général ».

Après s'être bien pénétré de la technique particulière de l'entreprise et avoir surtout observé les faits sous un angle comptable, il y aura lieu pour l'organisateur ou l'expert de rechercher quels seront les comptes à créer et quel sera le jeu de ces comptes, afin d'obtenir un parfait enregistrement des mutations des valeurs et des résultats qui s'en suivront.

« Toute unité retenue pour enregistrer une opération constitue un compte ».

Tout compte ainsi créé doit avoir été reconnu nécessaire de façon à pouvoir enregistrer tous les mouvements qui lui sont propres. Les rapports des comptes entre eux pourront être schématisés pour permettre leur parfaite compréhension. Aussi, le plan des comptes de chaque entreprise doit être suffisamment détaillé afin de faciliter l'enregistrement adéquat et ordonné des opérations. Pour ce faire l'entreprise procède aux subdivisions des comptes nécessitées par ses activités et qui peuvent permettre l'établissement normal des états financiers et leur contrôle.

b) Manuel comptable de l'entreprise

Le manuel comptable de l'entreprise décrit particulièrement l'organisation comptable de l'entreprise, les méthodes de saisie et de traitement des informations, les politiques comptables et les supports utilisés. Il comprend notamment les informations ayant trait :

- à l'organisation générale de l'entreprise,
- à l'organisation comptable de l'entreprise,
- au plan des comptes, à la description des contenus des comptes et au guide des imputations comptables,
- à la description des procédures de collecte, de saisie, de traitement et de contrôle des informations,
- au système de classement et d'archivage,
- aux livres comptables obligatoires et aux liens entre ces livres et autres documents et pièces comptables,
- au modèle retenu de présentation des états financiers,
- au guide de justification des comptes et des travaux d'inventaire avec des modèles de rapprochement et d'état de justification pour les travaux récurrents,
- au modèle d'instructions d'inventaire,

- à l'organisation des travaux d'élaboration et de présentation des états financiers.

c) Les pièces justificatives

« Tout enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation de chaque donnée ainsi que les références des pièces justificatives qui l'appuient ».

- Nature des pièces justificatives : la pièce de base concerne une opération isolée. Elle peut émaner d'un tiers ou être d'origine interne.

Les pièces d'origine externe sont les factures des fournisseurs, des contrats, des pièces de banque, de notes de perception, etc.

Les pièces d'origine interne sont les doubles des factures clients, les doubles des fiches de paie, etc.

La date, la nature de l'opération, le tiers intervenant, le montant de l'opération en quantité et valeur, sont nécessaires aux enregistrements comptables.

La pièce récapitulative comprend un ensemble d'opération traduite par une ou plusieurs écritures comptables. Il s'agit toujours des documents d'origine interne tels que journaux auxiliaires, listings informatiques, etc.

- Pièces justificatives et livres obligatoires

Les écritures doivent être appuyées par des pièces justificatives qui doivent être conservées. Les dirigeants de l'entreprise et les vérificateurs de la comptabilité doivent pouvoir :

- examiner la validité d'un enregistrement élémentaire en le comparant à la pièce justificative de base ;
- contrôler la validité d'un enregistrement porté dans un compte à l'aide de la pièce récapitulative et vérifier la validité des pièces justificatives de base qui ont été utilisées pour la pièce récapitulative ;

- s'assurer de la concordance entre les opérations saisies par les journaux et par les comptes : égalités des mouvements des journaux avec ceux du grand livre.

Ayant parfaitement compris et analysé le processus des opérations de l'entreprise et de la création des documents y relatifs il va falloir déterminer l'intervention des personnes responsables de l'emploi et de la parfaite tenue de ces documents.

- Délai de conservation
- Les pièces justificatives doivent être conservées pendant 10 ans (art. 24 de l'OHADA). Les pièces justificatives sont classées dans un ordre qui est défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptable. Aucune précision n'est fournie par le Plan Comptable Général en la méthode de classement à adopter.
- Sanctions en cas d'insuffisance de pièces justificatives

L'absence ou l'insuffisance de pièces justificatives peut mettre en doute la valeur probante de la comptabilité et entraîner le rejet de celle-ci.

Le rejet de la comptabilité peut dans certains cas, notamment sur le plan fiscal, avoir des conséquences très lourdes pour l'entreprise.

d) Création des documents courants et des documents de synthèse

Avant de procéder à la création de tous ces documents, il convient d'examiner la périodicité des faits comptables.

Les opérations habituelles feront l'objet d'enregistrement dans les journaux auxiliaires qui les concernent.

Les opérations occasionnelles ou à périodicité longue nécessiteront la création d'un journal auxiliaire des opérations diverses.

Les opérations de clôture seront directement passées au journal centralisateur.

Les comptes seront dans des grands livres ou mieux sur fiches et leurs totaux repris dans les balances.

Il doit aussi être établi des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe ; ils forment un tout indissociable.

Ces comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Cet objectif assigné à la comptabilité passe notamment :

- par le respect du référentiel comptable et,
- par l'utilisation à bon escient de l'annexe aux comptes annuels qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.
- Les comptes annuels.

Selon le système comptable adapté à la taille de l'entreprise, les comptes annuels sont :

- Travaux de fin d'exercice et d'inventaire.
- Présentation de la situation du patrimoine de l'entreprise.
- Evaluation du résultat de l'exercice.
- Analyse de l'évolution de la situation de l'entreprise par comparaison de bilans et tableaux de résultats successifs.
- Les principes comptables à respecter.
 - Principe de prudence afin d'apprécier raisonnablement des faits et d'éviter des risques.
 - Principe de régularité des comptes et de conformité aux normes en vigueur.
 - Principe de l'image fidèle.
 - Principe de sincérité des comptes ou de bonne information.
 - Principe de non compensation entre les postes.

- Principe de continuité de l'exploitation et non de liquidation.
- Principe de spécialisation ou d'indépendance des exercices.
- Principe du nominalisme ou des coûts historiques sauf nouvelles normes internationales.
- Principe de permanence des méthodes.

B- Les systèmes comptables

Pour comprendre l'organisation actuelle des travaux comptables avec les outils informatiques, il est nécessaire de faire référence aux méthodes et règles de base de toute comptabilité régulièrement tenue.

Plusieurs systèmes d'organisation sont à distinguer : le système classique, le système centralisateur, le système informatisé, les systèmes d'informations comptables.

1- Le système classique.

a) Le journal.

- Définition

A partir des pièces justificatives ou documents de base, les opérations sont enregistrées dans l'ordre chronologique, au jour le jour, dans un journal unique appelé Journal Général. Cette présentation traditionnelle est utilisée essentiellement dans les formations en comptabilité telles les livres, les cours, etc. pour des raisons pédagogiques, de simplification et de clarté.

- Principe de la partie double.

Pour respecter le principe de la partie double, chaque écriture doit être équilibrée : Montant du débit = Montant du crédit.

Les totaux de bas de page doivent être reportés en haut de la page suivante ou en fin de journal afin de contrôler l'égalité : Totaux des débits = Totaux des crédits

- **Le grand livre.**

Les écritures enregistrées dans le journal doivent être reportées dans les comptes. L'ensemble des comptes constitue le grand livre de l'entreprise. Parmi les comptes, on distingue :

- les comptes généraux : caisse, banque, achats, ventes, TVA, clients, fournisseurs etc. ;
- les comptes individuels des tiers pour chaque client et chaque fournisseur.

- **La balance des comptes.**

C'est un tableau, présenté périodiquement, en fin d'année, fin de semaine, le plus souvent en fin de mois qui regroupe tous les comptes mouvementés pendant la période avec leur solde respectif.

La balance est un instrument de contrôle dont les propriétés sont les suivantes :
Total des débits = Total des crédits. Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs.

b) Le tableau ou le compte de résultat de l'exercice.

Ce compte, recense tous les comptes de charges et tous les comptes de produits mouvementés pendant l'exercice comptable. Les comptes sont classés selon leur caractère d'exploitation, financier ou exceptionnel.

Le solde de ce compte indique le résultat de l'exercice :

- bénéfice comptable de l'exercice,
- ou perte comptable de l'exercice.

RESULTAT de l'exercice = PRODUITS – CHARGES

Il représente la situation de l'entreprise à une certaine date : à l'ouverture ou à la clôture de l'exercice.

Il regroupe tous les comptes d'actif, emplois et tous les comptes de passif ressources.

Il fait apparaître le résultat de l'exercice et la situation nette de l'entreprise.

RESULTAT de l'exercice = Total de l'ACTIF - (CAPITAL + DETTES)

2- Le système centralisateur

Ce système permet :

- la division du travail et la répartition des tâches comptables : saisie, suivi, contrôle en raison de l'existence de plusieurs journaux spécialisés par catégorie d'opérations,
- le regroupement des informations de même nature.

Ainsi, il est possible d'utiliser plusieurs journaux auxiliaires regroupant les opérations identiques : journal des achats, journal des ventes, journal de banque, journal de caisse, journal des opérations diverses, etc.

Préalablement à l'enregistrement des opérations dans les journaux auxiliaires, les documents de base doivent être triés par nature.

Chaque jour, les enregistrements sont saisis dans les différents journaux auxiliaires avec mise à jour des comptes individuels des clients et des fournisseurs.

Après totalisation des différents journaux auxiliaires, les totaux ainsi obtenus sont reportés ou transférés, par centralisation, globalement dans un journal unique, en fin de mois : le journal général.

Les comptes de tiers : clients et fournisseurs peuvent être regroupés en fin de mois sous forme :

- de relevés nominatifs des clients ou balance des clients
- de relevés nominatifs des fournisseurs ou balance des fournisseurs.

Avec la généralisation de la tenue informatisée des comptabilités, la mise à jour permanente des comptes et les performances des logiciels spécialisés permettent

la connaissance en temps réel de la situation de l'ensemble des comptes par simple consultation avec possibilité d'édition.

La conception des logiciels de gestion et de comptabilité s'inspire des principes d'organisation.

3- Le traitement informatisé

L'organisation comptable et les traitements vus se retrouvent dans les fonctionnalités des différents progiciels de comptabilité disponibles actuellement dans les entreprises et les administrations publiques et privées.

- Organisation générale des traitements.

Après imputation sur un bordereau de saisie ou sur le document comptable de base lui-même, les informations sont saisies au clavier dans un journal provisoire ou brouillard de saisie.

Cependant, l'exigence d'un document écrit devrait disparaître avec le développement des échanges d'informations par la voie télématique.

Après contrôle, les écritures saisies font l'objet d'une validation qui entraîne la mise à jour automatique des comptes.

Par la suite, la base de données ainsi constituée est utilisée pour :

- les éditions des documents comptables : journaux, comptes, balances,
- les consultations à l'écran des comptes,
- les traitements comptables situés en aval : tableau de résultat, bilan, préparation des déclarations fiscales, tableau d'analyse, etc.

Section 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Cette section présente sommairement les méthodes et techniques de recherche, le cadre opératoire et difficultés rencontrées.

Paragraphe 1 : Méthodes et techniques de recherche

A- Méthodes de recherche

Tout travail de recherche scientifique doit suivre une certaine démarche, une voie désignée afin d'arriver à l'acquisition de nouvelles connaissances.

Dans le cadre de notre étude, nous avons fait recours à la méthode comparative, qui consiste à confronter l'organisation comptable décrite par la littérature à ce qui se passe à «YELIAN & FILS Sarl» pour déceler les ressemblances et les différences qui existeraient entre elles. Suite à cette méthode, nous avons pu comparer les mécanismes et les procédures comptables de «YELIAN & FILS Sarl» aux normes internationales et celles prescrites par le plan comptable général OHADA afin d'en apprécier la conformité.

En outre, la méthode systémique ou méthode d'analyse des liens d'interdépendance entre les éléments d'un ensemble cohérent appelé système nous a permis d'analyser l'organisation et la tenue de la comptabilité de «YELIAN & FILS Sarl» dans le but d'en relever les points forts et les points faibles.

B- Techniques de recherche

La technique, quant à elle, est l'outil mis à la disposition de la recherche organisée par la méthode. En d'autres termes, les techniques sont souvent au service de la méthode en tant qu'outils, dans le but prédéfini.

Notre étude a nécessité essentiellement la technique documentaire ainsi que l'observation directe. Étant donné que nous avons beaucoup à comparer, notre référence a été constituée d'une gamme sélectionnée des documents qui abordent notre sujet de façon objective.

L'objectif de cette étude consiste à mobiliser les données nécessaires à la vérification des hypothèses formulées plus haut. Cette recherche méthodique nous permet donc de voir si :

- ✓ L'organisation interne est adéquate ;
- ✓ «YELIAN & FILS Sarl» dispose d'un système d'information de gestion approprié ;

1- Cadre de l'enquête et population mère

L'entreprise «YELIAN & FILS Sarl» et son environnement constituent le cadre de la présente étude.

La population mère est composée de l'ensemble du personnel permanent de l'entreprise et des agents ayant un contrat déterminé en fonction de la durée des différents chantiers ouverts.

2- Nature de la collecte des données

En vue de vérifier les hypothèses émises précédemment, il a été procédé à une observation directe et d'entretien direct.

3- Préparation de l'enquête

Dans le souci de recueillir des données justes et complètes, il sera utilisé des outils fiables de collecte d'informations comme : la recherche documentaire, une étude qualitative à travers l'observation des faits, l'entretien direct. L'étude qualitative a porté essentiellement sur les outils, techniques et méthodes utilisées pour la conduite des travaux : observation directe, les entretiens directs et le manuel des procédures.

- **Recherche documentaire**

Elle a été utilisée tout au long de notre travail et nous a permis de compléter les informations recueillies à travers les entretiens semi-directifs. Les documents internes (statuts, organigramme, notes de service, rapports antérieurs des commissaires aux comptes, les bases des données etc.) ont été utilisés mais, l'étude documentaire ne saurait se limiter uniquement à une revue des documents émanant de l'entreprise.

D'où l'utilisation de la documentation externe a été un outil précieux dans la conduite de ce travail de recherche. Des recherches sont par ailleurs faites sur internet pour complément d'informations.

Nous avons consulté les bibliothèques de L'ENEAM, de la FASEG, la bibliothèque des étudiants du DEA et nos cours sur comptabilité générale. Des travaux des mémoires, des revues ont été également consultées.

- **Observation des faits réels : l'observation directe.**

Elle a consisté à observer directement la mise en application des différentes activités, l'exécution des tâches et la motivation du personnel au travail.

- **Entretien semi-directif**

L'interview a été utilisée au niveau des différentes fonctions de l'entreprise pour nous décrire les procédures en vigueur. Les questionnaires descriptifs ont servi de support à l'interview.

L'entretien direct est une technique qui nous a permis d'entrer en communication avec les différents responsables opérationnels de l'entreprise “«YELIAN & FILS Sarl»”. Grâce à ces entretiens, nous avons pu échanger des idées sur le fonctionnement des différents services et recueillir les impressions de ces responsables par rapport au fonctionnement du service comptabilité.

Cet entretien direct a été mené au moyen d'un guide (voir annexe n°1).

Paragraphe 2 : Cadre opératoire et difficultés rencontrées

A- Cadre opératoire : analyse des données et conditions de vérification des hypothèses

Les informations recueillies des entretiens et des observations, consignées dans un document permettraient de comparer la réalité aux prescriptions du manuel de procédures.

Par ailleurs, la recherche documentaire et autres collectes d'informations ont permis d'avoir une idée du dispositif de la comptabilité, de procéder à la comparaison avec ce qu'il est, afin de ressortir les écarts. Enfin, la synthèse de toutes les données a fait l'objet d'interprétation, d'appréciation puis d'analyse de la performance de la société «YELIAN & FILS Sarl» par le passé, et dans le présent pour mieux diagnostiquer le futur.

B- Difficultés rencontrées et limites des données de l'étude

Plusieurs obstacles ont jalonné ce processus : ce sont les difficultés éprouvées et les limites des données recueillies. Il s'agit notamment de :

- la tentative de discrétion de données de la part de nos enquêtés, et par conséquent l'indisponibilité de certaines données pertinentes ;
- la non disponibilité des données comptables pour une analyse approfondie. Nous avons commencé par une séance d'apprentissage accéléré de cet outil avant de passer au sujet qui nous concernait. Ceci a occasionné une prolongation de notre séjour de recherche à «YELIAN & FILS Sarl» ;
- la rareté des documents adaptée à notre domaine de recherche dans la ville. Ceci nous a obligés à recourir plus à l'Internet.

Toutefois, ces difficultés n'ont pas été des obstacles pour nous. Nous nous sommes efforcés à les surmonter l'une après l'autre. Pour la première, nous avons noué des relations formelles et informelles avec les décideurs directs de l'entreprise afin de mériter leur confiance. La deuxième difficulté a été dissipée par des documents produits par les cabinets d'externalisation comptable qui sont en relation d'affaire avec l'entreprise. Quant à la troisième, nous avons fait recours aux bibliothèques privées ; que certaines personnes détiennent chez elles.

CHAPITRE 3 :
PRESENTATION ET ANALYSE DE RESULTATS
ET SUGGESTIONS

Dans ce chapitre, nous allons présenter les résultats et leur analyse, la vérification des hypothèses de recherche et les suggestions.

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Notre but sous cette rubrique est de présenter et d'analyser les résultats.

Paragraphe 1 : présentation des résultats

Dans ce paragraphe nous présenterons les résultats de notre étude.

A-Présentation des résultats issus de l'observation directe à la comptabilité

Au cours de notre stage au service comptabilité, nous avons fait des constats suivants au service de comptabilité que nous pouvons classer en deux à savoir le traitement des pièces comptables et l'enregistrement.

1- Le traitement des pièces comptables

Les pièces comptables de l'entreprise sont générées à quatre niveaux à savoir le service comptabilité-caisse, et les trois équipes d'exploitation de l'entreprise.

Une fois que les pièces comptables d'une activité sont réceptionnées par la comptable, elle essaie d'identifier l'activité et en même temps les charges correspondantes.

Il est à constater que les informations venant surtout des chargés des trois équipes d'exploitation, ne lui parviennent que tardivement. Chaque gérant tient, en ce qui le concerne, un cahier de recettes-dépenses qui retrace par activité, les recettes et les dépenses qui la concernent. Dans ce processus de facturation directe par les équipes, plusieurs informations échappent à la comptable-caissière en ce qui concerne le prix exact de la prestation et les dépenses qui y sont afférentes.

Pour ce qui concerne les prestations réalisées avec les clients fidèles de l'entreprise, la facturation est faite par la comptable-caissière de l'entreprise.

Les recettes sont collectées effectivement par cette dernière. Pour la réalisation d'une telle prestation, seules les dépenses liées à ces prestations sont payées aux équipes en aval.

Il faut aussi constater que les pièces comptables ne sont souvent pas classées de façon chronologique.

2- L'enregistrement comptable

Le cahier de charges du comptable retrace les recettes et les dépenses de l'entreprise. Ainsi, se charge t- elle de l'enregistrement des flux de l'entreprise sur la base des documents qui lui sont transmis par les transitaires et les chargés de services de commercial.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les pièces ne sont ordonnées ni classées.

De plus, la comptable ne dispose pas d'un logiciel de gestion comptable ou d'un logiciel spécialisé pour la tenue de la comptabilité. Il y a une comptabilité traditionnelle à «YELIAN & FILS Sarl».

3- La gestion de la trésorerie

Nous pouvons retenir l'existe de quatre (04) caisses à «YELIAN & FILS Sarl» à savoir la caisse tenue par la comptable-caissière et celles tenues par les équipes. A la fin de chaque journée, les sommes détenues par les trois autres caisses devraient être centralisées à la caisse principale, celle de la comptable-caissière.

Force est de constater que cette consigne n'est souvent pas respectée par les équipes.

La caisse principale tenue par la comptable-caissière est arrêtée de façon journalière et sanctionnée par un procès-verbal de celle-ci.

Le solde journalier, obtenu par la différence entre les recettes et les dépenses, est versé dans un compte dont la gestion est faite strictement par le Directeur.

A la fin de chaque mois, on fait la balance, les excédents et les déficits de caisse. Si le solde est excédentaire, le ou la caissier(e) est bonifiée et on recherche les sources de cette bonification. Mais s'il y a déficit, il est déduit de son salaire comme manquant.

Il faut préciser aussi que l'entreprise dispose des comptes bancaires. Mais ces comptes sont rarement utilisés par les clients qui sont pour la plupart les nigériens et les nigériens ou burkinabés.

En résumé, nous avons constaté à «YELIAN & FILS Sarl» l'existence de la multiplicité de caisse. Ce qui peut influencer négativement le principe de l'unicité de caisse et indirectement le système d'information de l'entreprise.

B- Présentation des résultats issus de l'entretien semi-directif

1- L'entretien avec le directeur

Notre entretien avec le Directeur de «YELIAN & FILS Sarl» nous a permis de recenser les points suivants ;

- En ce qui concerne la tenue de la comptabilité de « Yelian et Fils Sarl », le système d'information comptable effectif de la société est externalisé dans un cabinet d'assistance comptable afin de respecter les normes dans la production des états financiers. Il déclare : *« nous n'avons pas de ressources en personnel pour la production de ces documents afin de régler dans les délais nécessaires le service des impôts et autres utilisateurs de ces états financiers. Pour pallier à cette insuffisance, nous avons jugé bon de faire appel à un cabinet comptable pour nous accorder d'assistance comptables et fiscale périodique moyennant une commission ».*
- Parlant des procédures, le Directeur déclare que le manuel de procédure existe pour toute activité surtout pour les tâches comptables mais que ces procédures sont mises en place à la création de l'entreprise et ne sont pas revues. Un extrait de ce point est la suivante : *« en réalité nous avons rédigé un document tenant lieu de manuel de procédure depuis la création de l'entreprise qui existe aujourd'hui. Mais c'est que les choses*

ont évolué. Au début, nous avons une équipe qui travail. De nos jours, nous en disposons trois et les réalités ne sont plus les mêmes. Ce qui fait que les procédures sont les plus souvent mises de côté.

Nous allons réfléchir sur son amélioration dans les prochains jours et pourquoi pas en collaboration avec vous ».

Cette déclaration nous informe sur le non-respect des procédures à «YELIAN & FILS Sarl».

2- Entretien avec le comptable

Il ressort de notre entretien avec la comptable-caisse les difficultés qu'elle éprouve dans le service.

En effet, la comptable nous a fait part de ces difficultés liées à la centralisation de caisse et à l'enregistrement des recettes et dépenses de l'entreprise et du retard dans l'envoi des pièces justificatives par les chefs d'équipe. Toute chose qui retarde ce service dans l'accomplissement de sa mission.

De plus, elle a avoué qu'elle est seule face à une multitude de tâches. Ce qui influence parfois son efficacité.

3- Le service commercial

Nous avons aussi abordé le service commercial qui nous confié qu'il n'est pas trop impliqué dans les activités comptables.

Sa mission est de recevoir les clients au siège et de les orienter vers les équipes pour l'exécution des diverses prestations après consultation du Directeur. A ce niveau, une fiche est établie. Il s'agit essentiellement de la fiche d'inventaire clients et les services demandés.

Paragraphe 2 : Analyse des résultats

La présentation des résultats issus de l'observation directe au service de la comptabilité et de l'entretien avec les personnes ressources nous ont permis de

comprendre mieux la mission comptable telle qu'elle est mise en œuvre à «YELIAN & FILS Sarl».

A- Analyse des résultats et respect des procédures «YELIAN & FILS Sarl».

Il ressort de nos observations au service de la comptabilité que les procédures ne sont pas respectées à «YELIAN & FILS Sarl», surtout du côté des équipes. Ce qui a nécessairement des répercussions sur le service comptabilité en matière de collectes des pièces comptables et leur traitement et enregistrement. Cette affirmation a été confirmée par les propos du Directeurs évoqués précédemment.

En effet, celui-ci ayant déclaré que les procédures sont le plus souvent mises de côté dans la réalisation des activités et mieux encore, ces procédures existantes ne sont plus adaptées à la réalité actuelle de l'entreprise et même de son environnement car les choses ont aussi évoluées au Port.

Il est donc nécessaire de repenser les procédures de l'entreprise afin de mettre en place un manuel de procédures, un gage pour l'amélioration du système comptable de l'entreprise.

B- Analyse des résultats liés au système d'information

L'entreprise, objet de notre étude a un système d'information peu développé et une structure organisationnelle mal adaptée. Le niveau managérial faible ou presque inexistant des dirigeants et les responsabilités sont définies. En effet les rôles ne sont pas toujours clairement définis. Une personne peut exécuter à elle seule plusieurs tâches, parfois même incompatibles. La gestion de la caisse et de la comptabilité.

En conséquence, la comptabilité telle qu'elle tenue par la comptable-caissière est une comptabilité simple qui correspond à la comptabilité de caisse définie dans la littérature.

Cette comptabilité ne permet pas de mettre en place un système d'information fiable dans l'entreprise.

Le Directeur en est conscient tout en externalisant la tenue de la comptabilité dans un cabinet d'assistance comptable afin de répondre aux besoins des utilisateurs externes des états financiers.

SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET QUELQUES SUGGESTIONS

Dans cette section nous allons présenter la vérification des hypothèses de recherche et les suggestions.

Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses

A- Vérification de l'hypothèse N°1

Selon l'hypothèse n°1 intitulée «Les procédures comptables ne sont pas respectées à YELIAN & FILS Sarl».

L'analyse des résultats nous a permis de conclure que les procédures sont le plus souvent mises de côté dans la réalisation des activités et mieux encore, ces procédures existantes ne sont plus adaptées à la réalité actuelle de l'entreprise et même de son environnement car les choses ont aussi évolué au Port de Cotonou. Sur ce, nous pouvons affirmer que l'hypothèse selon laquelle «Les procédures comptables ne sont pas respectées à YELIAN & FILS Sarl» est confirmée.

B- Vérification de l'hypothèse N°2

“Le système d'information de «YELIAN & FILS Sarl» n'est pas fiable”, ainsi est intitulée l'hypothèse N°2.

Il ressort de l'analyse des résultats que la comptabilité telle que tenue par «YELIAN & FILS Sarl» est une comptabilité simple ou de caisse. De plus de nombreux problèmes liés à la tenue de la caisse et au contrôle des pièces

justificatives nous permettent de relever les insuffisances considérables sur le système d'information.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que l'hypothèse selon laquelle « Le système d'information de «YELIAN & FILS Sarl» n'est pas fiable » est confirmée.

Paragraphe 2 : Suggestions pour une amélioration de l'organisation comptable à «YELIAN & FILS Sarl»

Au regard des informations recueillies, de l'analyse effectuée des données obtenues, des suggestions seront faites pour corriger les problèmes identifiés pour une grande contribution à l'analyse comptable.

En outre, l'analyse critique sera faite selon la méthode simple consistant en l'exploration des domaines d'inadéquation dans lesquels sont susceptibles de se nicher les causes d'un phénomène de dysfonctionnements précédemment déjà soulignées ; il s'agit :

- Du matériel, c'est-à-dire l'outil indispensable de travail qu'est le logiciel comptable, le tableau de bord, le plan de travail et le manuel de procédure ;
- De l'analyse de solutions mitoyennes à l'organigramme fonctionnel et hiérarchique ;
- Enfin, on fera une synthèse des problèmes et des diagnostics pour faire des recommandations ; toutes étant orientées vers l'atteinte des objectifs spécifiques fixés et de l'objectif général.

Il faut noter que la présente étude comporte des limites qui, pour la plupart, sont liées au degré de fiabilité des informations obtenues et du délai qui nous a été imparti



Conclusion

Une bonne procédure comptable est une condition nécessaire pour permettre à la comptabilité, la mise au point des outils d'analyse susceptibles d'une application large et la génération des observations relatives au comportement de l'entreprise. Elle est nécessaire et utile dans toute les entreprises surtout dans la société «YELIAN & FILS Sarl». C'est pourquoi elle doit s'en servir pour redynamiser et rendre rigoureuse sa gestion.

Notre étude a mis en exergue, les principaux problèmes qui entravent l'organisation comptable de la société «YELIAN & FILS Sarl» et qui sont : la multiplicité de la caisse, le retard dans la transmission et le traitement des pièces et l'organisation interne des activités.

Au vu des entretiens et des observations faites, nous avons pu faire une analyse nécessaire et formuler des recommandations.

Il urge donc que la société «YELIAN & FILS Sarl» prenne des dispositions pour unifier la caisse, actualiser son manuel de procédure et se doter d'un logiciel de comptabilité pour l'enregistrement des pièces.

Ces solutions apportées nécessitent des moyens financiers mais aussi la volonté des dirigeants de la société «YELIAN & FILS Sarl». Ainsi la mise en œuvre des recommandations conduirait sans doute à rendre plus efficace l'organisation comptable de la société «YELIAN & FILS Sarl».

Bibliographie

Observatoire de la qualité comptable « Démarche qualité et fonction administrative, comptable et financière de la PME », GT013 Rev octobre 2002.

MUSUBAO LUPANZULA Charles (2007), Organisation comptable d'une entreprise hôtelière face à la réalité plurimonétaire : Cas du Park Hôtel de Lubumbashi (RDC), Institut supérieur de commerce Lubumbashi, Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du grade de licence en Sciences Commerciales et Financières, mémoire online.

Contrôle interne et organisation comptable de l'entreprise, dans « Comptable 2000 : Les textes de base du droit comptable », Les Éditions Raouf Yaïch. <http://www.procomptable.com/> 1

PRINCIPES D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE & COMPTABLE, C2M – Expertise Comptable, Version 1.2 - 09/2012.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE : PROCEDURES A L'USAGE DU CREATEUR D'ENTREPRISE, Guide réalisé et mis à disposition par le Comité Création du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, © CSOEC / 2012.

BOUANRA M. (2011), conception d'un système de comptabilité analytique basé sur la méthode des sections Homogènes : cas de CCBM Industrie », mémoire de fin de formation de master professionnel en Banque, Finance, Comptabilité, Contrôle et Audit ; CESAG

ADJAMI K. et AO A. Z. (2014), « Analyse de la situation financière des entreprises publiques : CAS du CNERTP », mémoire pour l'obtention du Diplôme de Licence Professionnelle en Science de Gestion, FASEG/UAC, 2013-2014.

HONGBETE F.G.C. et SOHOU C.JM, «Analyse des procédures comptables des institutions publiques : cas de Libercom Sa.», mémoire pour l'obtention du Diplôme de Licence Professionnelle en Science de Gestion, FASEG/UAC, 2014-2015.

TABLE DE MATIERE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE.....	3
Section 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	4
Paragraphe 1 : Présentation et fonctionnement de «YELIAN & FILS Sarl»	4
A- Dénomination et historique de la société «YELIAN & FILS Sarl» et objet social...4	
B- Ressources humaines, financières et matérielles	5
C- Environnement	6
D- L'organisation fonctionnelle de la comptabilité.....	8
Paragraphe 2 : Etat des lieux et perspectives du cadre de stage	10
A- Déroulement du stage.....	10
B- Inventaire des forces et faiblesses	11
Section 2 : DE LA PROBLEMATIQUE AUX HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	12
Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude	12
A- Problématique.....	12
B- Choix et intérêt du sujet	14
Paragraphe 2 : objectifs et hypothèses de l'étude	14
A- Objectifs de l'étude.....	14
B- Hypothèses	15
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	16
Section 1 : REVUE DE LITTERATURE.....	17
Paragraphe 1 : Clarification conceptuelle	17
A- L'entreprise	17
B- la comptabilité.....	19
C- Procédures comptables et financières	23
D- Système comptable	24

Paragraphe 2 : Approche théorique sur l'organisation comptable	25
A- L'organisation comptable.....	25
B- Les systèmes comptables	34
Section 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	37
Paragraphe 1 : Méthodes et techniques de recherche.....	38
A- Méthodes de recherche.....	38
B- Techniques de recherche	38
Paragraphe 2 : Cadre opératoire et difficultés rencontrées.....	41
A- Cadre opératoire : analyse des données et conditions de vérification des hypothèses	41
B- Difficultés rencontrées et limites des données de l'étude	41
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DE RESULTATS ET SUGGESTIONS	43
Section 1 : Présentation et analyse des résultats	44
Paragraphe 1 : présentation des résultats	44
A- Présentation des résultats issus de l'observation directe à la comptabilité	44
B- Présentation des résultats issus de l'entretien semi-directif	46
Paragraphe 2 : Analyse des résultats.....	47
A- Analyse des résultats et respect des procédures «YELIAN & FILS Sarl».	48
B- Analyse des résultats liés au système d'information	48
Section 2 : Vérification des hypothèses et quelques suggestions.....	49
Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses	49
A- Vérification de l'hypothèse N°1	49
B- Vérification de l'hypothèse N°2	49
Paragraphe 2 : Suggestions pour une amélioration de l'organisation comptable à «YELIAN & FILS Sarl»	50
CONCLUSION.....	51

BIBLIOGRAPHIE 53



Annexes

ANNEXE 1 : Guide d'entretien

Dans le cadre d'une étude sur l'organisation comptable dans votre entreprise entrant dans le cadre de notre mémoire en fin de formation en Licence professionnelle, nous vous prions de bien vouloir nous accorder une interview individuellement pour la réussite de cette étude.

L'usage de toutes les informations que vous allez nous fournir sera fait de façon très confidentielle. Nous comptons sur votre bonne et sincère compréhension et nous vous remercions très sincèrement pour votre disponibilité.

- 1- Parler nous des moyens que vous disposez pour la tenue de comptabilité dans votre entreprise
- 2- Comment vous organisez vos activités pour une bonne marche du service comptabilité ?
- 3- Pouvez-vous nous informer sur l'existence et le respect de manuel de procédure dans votre entreprise ? surtout les procédures comptable et financière
- 4- Rencontrez-vous des difficultés dans l'accomplissement de votre mission ?

ANNEXE 2 : Organigramme de la société «YELIAN & FILS Sarl»

